

## Séance du 3 avril 2012

L'an deux mil douze le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean- Henri PALLANCHE pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Vote des taxes
2. Vote BP Commune 2012
3. Vote BP Assainissement 2012
4. Les Cheires / COFIL
5. Place de la Mairie :
  - Point sur les travaux
  - CAO
6. Logement rue du Commerce / CAO
7. Convention Lyonnaise des Eaux
8. Questions diverses

**Présents** : Denis FOURNIER, Laurent VIALETTE, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Martine TYSSANDIER, Laurence LANDILLON, Emma RAGO, Marc VANDAME,

**Absents représentés :**

- Laurent FERRERI donne pouvoir à Laurence LANDILLON
- Annie GUITTARD donne pouvoir à Maurice ROBERT
- Nicolas GAILLOT donne pouvoir à Martine TYSSANDIER

**Absents non représentés** : Colette CHALAPHY, Isabelle PAULON, Laurent PEROCHON

Après l'approbation de la dernière séance et la nomination de Maryse MAUGUE en tant que secrétaire de séance l'ordre du jour est abordé :

**1. Vote des taux d'imposition 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières tels que votés en 2011 soit :

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2012	Taux d'imposition Taxes directes locales 2012 %	Produit fiscal correspondant
<b>Taxe d'habitation</b>	693 700	<b>15,34</b>	106 414
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	436 100	<b>20,31</b>	88 572
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	18 300	<b>107,63</b>	19 696

Produit fiscal attendu : 214 682,00 €

**2. Vote des Budgets Primitifs 2012 :**

Martine TYSSANDIER présente les budgets primitifs 2012 pour la Commune et l'Assainissement ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2011 et résume les grandes orientations générales desdits budgets.

• **Budget Primitif Commune 2012 :**

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif Commune de l'exercice 2012 qui s'équilibre comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>513 704,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>857 238,00 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>1 202 657,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 202 657,00 €</b>

- **Budget Primitif Assainissement 2012 :**

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2012 qui s'équilibre comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>73 975,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>73 975,00 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>542 275,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>542 275,00 €</b>

### 3. Aménagement Place de la Mairie / Marché complémentaire Groupement COUDERT/SANCHEZ

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Mairie, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. Les éléments indiqués dans le rapport présenté à la commission d'appel d'offre du 28 mars 2012 permettent de recourir à l'article 35 II 5 du Code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'Offres du 28 mars 2012 a émis un avis favorable.

Ces travaux font l'objet d'un marché complémentaire à celui attribué au groupement COUDERT/SANCHEZ pour un montant de 28 875,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- valide la proposition de la commission d'appel d'offre du 28/03/2012
- donne son accord pour les travaux complémentaires ci-dessus désignés
- mandate M. le Maire pour signer le marché complémentaire attribué au groupement COUDERT/SANCHEZ

Cette dépense sera imputée à l'opération N°162 section investissement du Budget Communal de l'exercice 2012.

### 4. Aménagement Place de la Mairie / Avenant n° 1 Marché Groupement COUDERT/SANCHEZ

M. le Maire rappelle au conseil le marché attribué au groupement COUDERT/SANCHEZ dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Mairie, notifié le 18/10/2011, pour un montant de 314 825,00 € H.T. soit 376 530,70 € T.T.C.

Des travaux modificatifs s'avèrent nécessaires, des devis de l'entreprise SANCHEZ ont été validés par la commission d'appel d'offre du 28/03/2012 pour les travaux suivants :

- Pavage pied de façade et aménagement du trottoir et du parvis de la médiathèque :	28 440,00€ H.T.
- Pavage pied de façade Place de la Mairie :	5 420,00 € H.T.
- Plus value pavage marquage places de stationnement :	60,00 € H.T.
	<hr/>
	<b>33 920,00 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- valide la proposition de la commission d'appel d'offre du 28/03/2012
- donne son accord pour les travaux modificatifs ci-dessus désignés
- mandate M. le Maire pour signer l'avenant N°1 du marché d'aménagement de la Place de la Mairie attribué au groupement COUDERT/SANCHEZ pour un montant total de 33 920,00 € H.T. soit 40 568,32 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'opération N°162 section investissement du Budget Communal de l'exercice 2012.

#### **5. Suppression emprise domaine public terrasse Mr et Mme JAMES Place de la Mairie**

M. le Maire rappelle au conseil le plan d'aménagement prévu pour la Place de la Mairie incluant la suppression de l'emprise sur le domaine public sous forme de terrasse réalisée par Mr et Mme James au droit de leur habitation n° 26 Place de la Mairie.

Les motivations principales de ce projet sont liées à la valorisation des espaces publics. Les aménagements prévus permettront une harmonisation au droit des immeubles construits notamment à proximité de la fontaine, et de restituer au domaine public toute son emprise. Ce projet est réalisé en liaison avec le Conseil Général du Puy de Dôme qui a compétence pour gérer l'espace public dans le cadre du passage du RD 791.

Par correspondance déposée en mairie le 2 avril 2012, un réexamen du projet, actuellement en cours de réalisation, a été demandé par M. Jean-Marc JUILHARD, au motif d'un accord oral donné, en sa qualité de maire de l'époque dans les années 1994/1996, à M. et Mme James leur permettant de réaliser une terrasse sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés, par 11 voix pour et une abstention, s'est prononcé en faveur de la réalisation du projet prévu initialement incluant la suppression de l'emprise sur le domaine public sous forme de terrasse réalisée par Mr et Mme James au droit du n° 26 Place de la Mairie.

#### **6. Maîtrise d'œuvre Aménagement de Bâtiments 18 rue du Commerce / Cabinet ILOT Architecture**

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission d'appel d'offre du 28/03/2012 relative à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre aux travaux d'aménagement des bâtiments communaux sis 18 rue du Commerce à Saint-Sandoux.

Une seule offre a été reçue en mairie, celle du Cabinet ILOT Architecture pour une proposition correspondant à un taux d'honoraire de 15 % de l'estimation des travaux du bâtiment (140 000 € HT) soit un montant de 21 000,00 € HT. La commission d'appel d'offre propose de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide la proposition de la commission d'appel d'offre et décide de confier la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement des bâtiments sis 18 rue du Commerce au Cabinet ILOT Architecture pour un montant de 21 000 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à lancer la maîtrise d'œuvre dudit bâtiment et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ces travaux seront inscrits au Budget Primitif Commune 2012 section investissement article 2313 opération 179.

#### **7. Convention d'Assistance Technique pour la Facturation et l'Encaissement du Service de l'Assainissement / Lyonnaise des Eaux**

M. le maire rappelle au conseil que la convention liant la commune et la Société Lyonnaise des Eaux relative à l'assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement arrive à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2012 et propose au conseil de la reconduire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide de reconduire la convention liant la commune et la Lyonnaise des Eaux pour une durée de sept années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 conformément aux articles stipulés dans ladite convention qui reste annexée à la présente délibération
- mandate M. le Maire pour signer ladite convention.

#### **8. Participation SIVOS de l'Ecole de la Monne**

M. le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Madame la présidente du SIVOS de l'Ecole de la Monne, centre de loisirs, association de type loi de 1901, assurant l'accueil des enfants scolarisés à l'école de Saint-Saturnin sur le temps périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Une participation est demandée à la commune de Saint-Sandoux, 5 enfants de notre commune fréquentent régulièrement ce centre de loisirs. La participation demandée est calculée sur la base de la fréquentation pour l'année 2011, soit :

344,37 heures à hauteur de 1,60 € par heure fréquentée : 551,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, donne son accord pour allouer une participation d'un montant de 551,00 € à l'association SIVOS de l'Ecole de la Monne pour l'exercice 2012.

Cette participation sera imputée à l'article 657358 du Budget Commune 2012.

Séance levée à 22h00.

Le Maire

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal